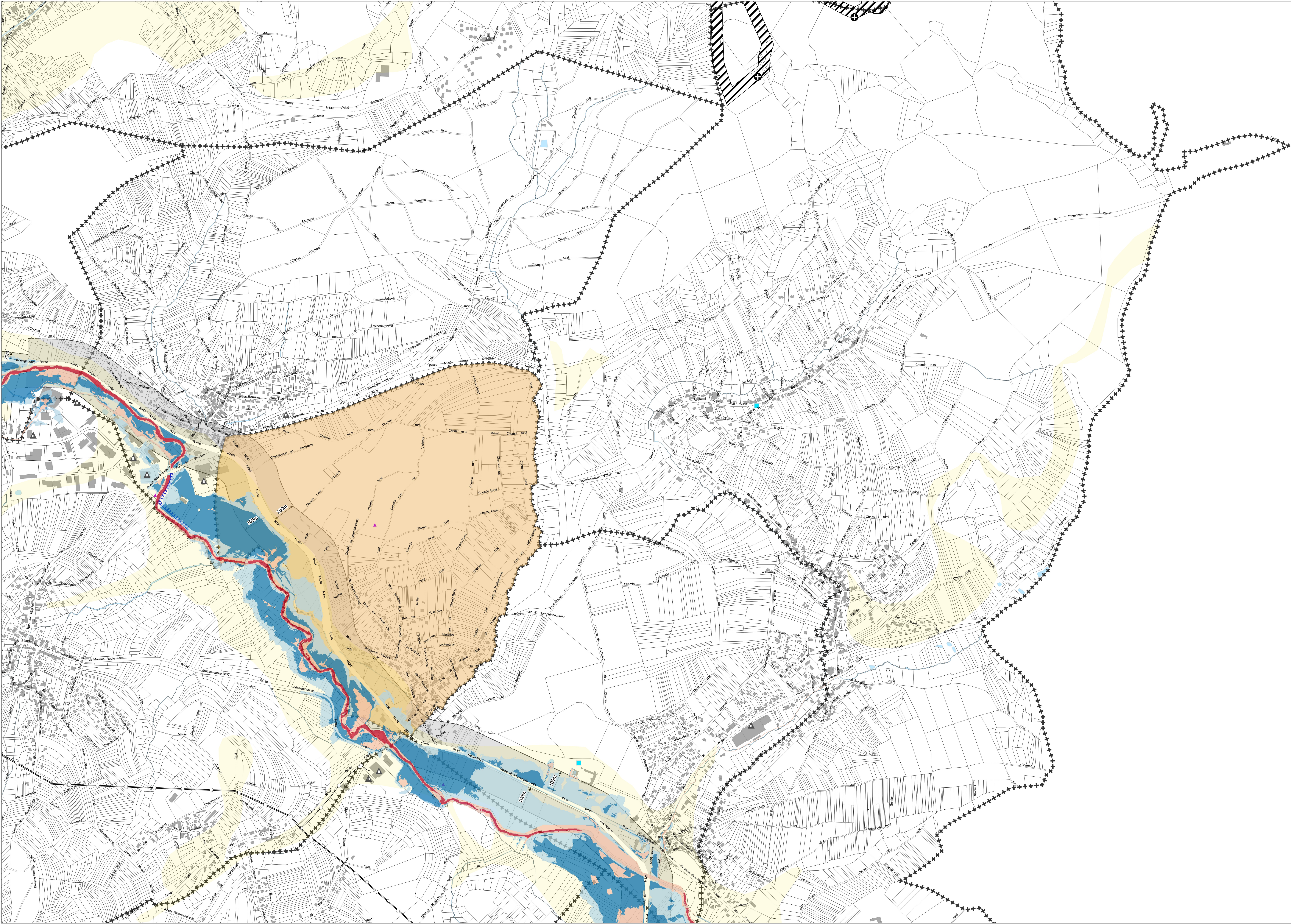




LEGENDE

++++ limite communale

périmètre de protection de captages d'eau potable

+ point de captage d'eau potable

protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché

transport de gaz

canalisation de gaz

aléas d'inondation

digue et barrage

aléa faible

aléa moyen

aléa fort

aléa très fort

voie bruyante

secteur de nuisance acoustique et Cole

aléas miniers

effondrement localisé

tassement

aléas retrait-gonflement des argiles

aléa faible

mouvements de terrain

- non localisés

mouvement de terrain non localisé (concerne le ban communal de Saint-Maurice)

- localisés

glissement

éboulement

effondrement

érosion des berges

cavités souterraines

- non localisées

cavité souterraine (non minière) non localisée (concerne le ban communal de Breitenbach)

- localisées

cave

carrière

naturelle

ouvrage militaire

Base nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS)

site et sol pollué

Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

01	02	03
04	05	06
07	08	09

Dossier approuvé

VU POUR ÊTRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 12/12/2019

A Bessemburg Le 12/12/2019

LE PRESIDENT Jean-Marc RIEBEL

PLAN RISQUES N° 06

Albé, Dieffenbach-au-Val, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Maurice, Saint-Pierre Bois, Thanville, Triembach-au-Val et Villé

Dossier approuvé

Décembre 2019

Echelle : 1 / 5 000